

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze décembre 2018

A vingt-heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance

Ordinaire Publique, sous la présidence de M. Alain GERVAIS.

Etaient présents : BATAILLE Sylvain, BINDAULT-LEMAITRE Marguerite-Marie, BURTIN Marie, CALENGE Christelle, DEROUET Jacques, ESLIER Guy, GANCEL Jérôme, GERVAIS Alain, IACHKINE Bénédicte, LECHASLES Annick,, LELAIZANT Hélène, LETELLIER Antoinette, MADOUASSE Véronique, MALHERBE Philippe, POIRIER Didier, POREE Olivier, ROSE Michel, THOMAS Jean, TIPHAINE Patrick, PIERRE Laurence, AGNES Christiane,

Etaient absents représentés : JAMES Claude (pouvoir à MADOUASSE Véronique) MERIMEE Alain-Gilles (pouvoir à ESLIER Guy) PLOUGET Isabelle (pouvoir à BURTIN Marie) GRENTE Samuel (pouvoir à GERVAIS Alain), PROSPER Séverine (pouvoir à BATAILLE Sylvain)

Etaient Absents : BERNARD Jacques, GIROUARD Yohann, RAULT France-Odile, REHEL Patrick, YGOUF Olivier, LEFEBVRE Pascal, BLERIOT Catherine, CAPELLE Guillaume

Secrétaire de séance : MADOUASSE Véronique

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** les nouveaux montants d'attributions de compensation induits par les transferts des compétences à l'intercom pour l'année 2018.

- **Approuve** le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT du 10 décembre 2018.

- **Prend acte** de la demande de Mme Kergresse Michèle, Receveur Municipal à Isigny sur Mer, que celle ne demande pas d'indemnité de Conseil pour la période allant du 01/08/2018 au 31/12/2018 à la commune de Formigny la Bataille.

- **Suite au travail** engagé sur la compétence transport scolaire depuis 2017 et après avoir pris connaissance de l'état d'avancement de ce dossier,

Le Conseil Communautaire a délibéré favorablement le 27 septembre 2018, afin de prendre à **compter du 1er janvier 2019**, la compétence transports scolaires sur tout le territoire intercommunal,

En conséquence,

- **Le III-1- des statuts concernant la compétence facultative « transports » est remplacé et modifié de la manière suivante :**

Gestion en tant qu'organisateur local du transport scolaire (des maternels, des élémentaires et des collégiens) sur tout le territoire intercommunal »

Cette nouvelle rédaction remplace l'ancienne : Gestion en tant qu'organisateur local du transport scolaire (élémentaire, maternelle et collège) sur le territoire intercommunal, excepté sur les communes concernées, pour les prestations correspondantes à des compétences transférées avant le 31 décembre 2017 par des communes d'Isigny-Omaha-Intercom à des syndicats comprenant également dans leur périmètre des communes extérieures à d'Isigny-Omaha-Intercom »

- Les trois syndicats inclus dans le périmètre d'Isigny-Omaha-Intercom à savoir le syndicat du collège du Val D'Aure d'Isigny-sur-Mer, le syndicat du Collège Octave Mirbeau de Trévières et le syndicat du Collège de la Mine du Molay-Littry seront en fin de compétence au 31/12/2018,
- La Communauté de Commune adhèrera en représentation-substitution de ses communes membres aux SIVOS de Tilly et au SIVOM du Caumontais uniquement pour la compétence transport scolaire des collégiens,

Les 5 communes d'Isigny-Omaha-Intercom concernées continueront à adhérer à ces syndicats pour les autres compétences,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Le Conseil Municipal de Formigny la Bataille est appelé à délibérer également sur cette proposition de modification statutaire,

Après en avoir échangé, le Conseil Municipal :

- Accepte cette proposition de modification statutaire d'Isigny-Omaha-Intercom

à compter du 1er janvier 2019,

- Autorise Monsieur le Maire à envoyer la présente délibération aux services de l'état ainsi qu'aux services de la communauté de communes,

- **Accepte** le devis de l'atelier GIORDANI à Rouen concernant la restauration des statues à la Chapelle de Formigny pour un montant de 4 232.00- HT

- **Accepte** le devis rectifié de l'entreprise CPL BOIS pour un montant de 14 597.93- HT (modification des huisseries PVC en huisserie bois) concernant l'aménagement d'un bâtiment ancien.

- **accepte** de verser une subvention de 100- à l'AMF dans le cadre du Téléthon 2018.

Questions diverses

- o La commission sociale propose au Conseil Municipal un service de transport aux personnes sans moyens de locomotion sur la commune de Formigny la Bataille.

Le Conseil Municipal décide de faire un sondage sur la commune pour proposer ce service à la population.

- o Suite à la demande de Mr et Mme BROHIER qui consistait à proposer l'implantation d'un kiosque à pizza sur la commune, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité ce projet.

Il juge que ce projet peut provoquer un manque de place sur le parking et des poubelles « sauvages » qu'il faudra gérer par la commune.

D'autre part que ce nouveau commerce pourrait occasionner une concurrence pour le prestataire qui vient le lundi soir sur la commune.

Séance levée à 21h44